

CORIMA DROME PROVENCALE 2026

Règlement des randonnées Gravel

PRÉSENTATION

La Corima Drôme Provençale est un événement cycliste comportant :

Une formule randonnée Gravel le samedi 28 Mars 2026

Une épreuve cycliste sur route de type cyclosportive avec mesure du temps individuel le dimanche 29 mars 2026

L'événement est organisé par le Saint James Vélo Club de Montélimar sous l'égide des règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

REGLEMENT DES RANDONNEES GRAVEL :

3 circuits « GRAVEL » sont proposés :

- **La Gravel 60 de 64 km**
- **La Gravel 80 de 84 km**
- **La Gravel 100 de 101 km**

Ils sont accessibles aux vélos de type Gravel (vélo de route à pneus larges adaptés aux chemins) ainsi qu'aux Vélos Tout Terrain et Vélos Tout Terrain à assistance électrique.

Ils évoluent très majoritairement sur des routes, pistes et chemins.

La GRAVEL 60 est un Parcours balisé en totalité ; les 2 autres parcours : La GRAVEL 80 et La GRAVEL 100 sont partiellement balisés le reste n'est accessible qu'avec une trace GPX.

Les parcours se déroulent dans un environnement forestier et peuvent être sujet à annulation si les services de l'État jugent l'accès dangereux

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les engagés et tout au long de l'épreuve.

Des barrières horaires seront affichées sur les parcours longs pour pouvoir assurer une remise de plateaux repas à tous les participants.

Les randonnées sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non âgée de 17 ans révolus le jour de l'épreuve

En randonnée : les engagés entre 15 et 17 ans à la date de l'épreuve, devront en plus fournir une autorisation parentale. Il est rappelé que les concurrents participent à cette randonnée sous leur propre et exclusive responsabilité

Pour des raisons de sécurité et pour maintenir une prestation de qualité le nombre de participants est limité à **400**.

Tout participant s'engage lors de son inscription à respecter l'environnement (cf les dispositions retenues sur le site ; onglet Environnement). Tout participant, pris en défaut, sera immédiatement exclu de

l'épreuve.

L'inscription aux randonnées Gravel pourra se faire via le site www.corimadromeprovencale.com auprès de SPORTS'NCONNECT jusqu'au jeudi 28 mars à minuit ou sur place dans la limite des places disponibles.

L'inscription par courrier n'est pas acceptée. L'inscripteur met à disposition une plateforme avec aide en ligne pour faciliter l'accès aux enregistrements en ligne (« Chat »)

Les inscriptions ne sont ni remboursables, ni transférables, ni reportables. Aucun coureur n'a droit à un remboursement des frais d'inscription en cas de disqualification, annulation de course, report de course ou modification de course.

Une assurance annulation individuelle est proposée lors de l'inscription. Elle est vivement conseillée car elle seule permettra de se faire rembourser des frais d'inscription si les conditions sont remplies. (Voir les clauses lors de l'inscription)

L'organisateur ne procédera à aucun remboursement en cas d'impossibilité de participer aux épreuves pour raisons personnelles.

Une assurance responsabilité civile sera souscrite par l'organisateur pour les non licenciés FFC, FSGT, UFOLEP et FFTRI.

Les plaques de cadre sont à retirer sur l'Espace Saint Martin le samedi 27 mars entre 7h30 et 9h30.

Les départs sont libres entre 8h30 et 10h.

La circulation étant ouverte, le respect du code de la route est obligatoire.

Les parcours de la Corima Drôme Provençale empruntent des routes traversant des zones classées Natura 2000.

Tout participant s'engage lors de son inscription à respecter l'environnement (cf les dispositions retenues sur le site ; onglet Environnement). Tout participant, pris en défaut, sera immédiatement exclu de l'épreuve.

Par sa participation à La Corima Drôme Provençale, tout participant autorise expressément l'organisateur à utiliser, sous quelque forme et support que ce soit, son nom, son image et sa prestation sportive dans le cadre de La Corima Drôme Provençale en vue de toute exploitation ultérieure.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

La participation active à La Corima Drôme Provençale, implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement